

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

**Date de la convocation** : 7 février 2020

L'an deux mille vingt, le treize février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Claude PLÉAU, Maire

#### **Nombre de Conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 10
- absents : 3
- votants : 12 et 10 pour la question 2

**Etaient présents** : M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M. Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ, M Jean-Pierre GROS, Mme Thérèse MÉRANGER, M. Daniel RAGU, M. Gérard HÜSSLER, Mme Christine RUBLON, M Christophe BAILLY

**Etaient absents** : Mme Corinne RICHARD ayant donné procuration à Mme Laure CROTTÉ, Mme Nelly GACHET ayant donné procuration à M Claude PLÉAU (sauf pour la question 2 portant sur l'adoption du compte administratif), M. Luc MORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : A l'unanimité, Madame Line FLEURY a été élue secrétaire de séance et Madame Sylvie BONGIBAUT secrétaire auxiliaire

**PROCES VERBAL** : Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 est adopté à l'unanimité

**Date de la publication et de la télétransmission** : 18 FEV. 2020

**Date de réception en Sous-Préfecture** : 18 FEV. 2020

#### **1 - COMPTE DE GESTION 2019**

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice 2019. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier Principal au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré approuve le compte de gestion 2019.

## 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2019.

Monsieur Cédric CHAUVETTE 2<sup>e</sup> adjoint chargé des finances présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre les réalisations constatées au compte administratif 2019.

### **1) Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 438 748.19€.

#### Recettes de fonctionnement

chapitre	intitulé	montant
13	Atténuation de charges	129,81
70	Produits des services, du domaine, vente	56 889,17
73	Impôts et taxes	390 800,10
74	Dotations et participations	146 819,11
75	Autres produits de gestion courante	17 339,03
76	Produits financiers	1 471,79
77	Produits exceptionnels	1 809,44
O42	Opération ordre de transfert entre section	9 417,78
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	359 608,18
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>984 284,41</b>

#### Dépenses de fonctionnement

chapitre	intitulé	montant
O11	Charges à caractère général	133 455,03
O12	Charges de personnel	159 997,97
O14	atténuation de produits	56 062,02
65	Charge de gestion courante	176 058,42
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 295,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 667,78
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>545 536,22</b>

### **2) Section d'investissement**

La section d'investissement y compris les restes à réaliser dégage un déficit de 118 651.90€.

#### Recettes d'investissement

chapitre	intitulé	montant
13	Subventions d'investissement	17 070,20
10	Dotations, fonds divers	35 033,64
165	dépôts et cautionnements reçus	1 540,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 667,78
OO1	Résultat reporté	69 664,00
	Restes à réaliser	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>157 975,62</b>

### Dépenses d'investissement

chapitre	intitulé	montant
21	Immobilisations corporelles	163 352,74
16	Emprunts	1 240,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 417,78
	Restes à réaliser	102 617,00
001	Solde exécution négatif reporté	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>276 627,52</b>

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix) et après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 tel qu'il est présenté ci-dessus

### 3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 A L'EXERCICE 2020

Le compte administratif 2019 (résultat de l'exercice 2019 et résultats reportés) fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 438 748.19 € (résultat de fonctionnement à affecter) et un résultat d'investissement déficitaire de 16 034.90€.

Le solde des restes à réaliser de l'exercice est de -102 617€ (recettes moins dépenses).

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement est de 118 651.90 €.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de reporter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- **Report de 320 096.29€** en section de fonctionnement au chapitre 002
- **Couverture** du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 118 651.90€

### 4-FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES EN 2020

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de fixer le taux des trois taxes directes comme suit :

α **Taxe d'habitation : 13.80 % (report automatique suite à la réforme portant sur la suppression de la taxe d'habitation)**

**Taxe foncière sur le bâti : 18.44 %**

**Taxe foncière sur le non bâti : 67.10 %**

Les taux cités ci-dessus restent inchangés par rapport à l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe professionnelle est encaissée par la Communauté des Communes Giennoises depuis 2002.

## **5 - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020**

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions de chaque association, le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

AS Gien Judo	150 €
Association de Gymnastique Volontaire	400 €
Association Sainte Solange	150 €
Association des Fêtes pour le Village	250 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age	200 €
Coopérative Scolaire OCCE	225 €
Education Sport canin	425 €
Association de Boxe Française	300 €
Fanfare de l'Ocre	625 €
Société de pêche « La Gravière »	300 €
Univers Cycliste Gien Sport	300 €
Amicale Animation Les Cigognes	50 €
Association des Parents d'Elèves APE	150 €
ACPG/CATM Anciens combattants	100 €
ADAPEI-Papillons Blancs	100 €
Association sportive collège des Clorisseaux	150 €

---

**TOTAL** **3 875€**

## **6-BUDGET PRIMITIF 2020**

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessous :

### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement s'équilibre à 931 810.29 €.**

#### **En recettes**

chapitre	intitulé	montant
013	Atténuation de charges	100 €
70	Produits des services, du domaines, ventes	57 650.00 €
73	Impôts et taxes	388 000,00 €
74	Dotations et participations	148 964,00 €
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0000 €
002	Résultat reporté	320 096.29 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>931 810.29 €</b>

**En dépenses**

chapitre	intitulé	montant
O11	Charges à caractère général	250 500.00 €
O12	Charges de personnel	219 400,00 €
014	Atténuation de produits	57 500.00 €
65	Charges de gestion courante	221 000,00 €
66	Charges financières	00,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 400,00 €
O22	Dépenses imprévues	32 914,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	120 096.29 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>931 810.29€</b>

**SECTION  
D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 303 870.19 €.

**En recettes**

chapitre	intitulé	montant
10	Dotations, fonds divers	26 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	118 651.90 €
13	Subvention d'investissement	4 122.00€
165	Dépôt et cautionnement reçus	10 000.00€
27	Autres immobilisations financières	25 000.00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	120 096.29.€
O24	produits cession immobilisations	0 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
001	Solde exécution positif reporté	0.00€
	Restes à réaliser	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>303 870.19 €</b>

**En dépenses**

chapitre	intitulé	montant
20	Immobilisations incorporelles (frais étude)	00.00 €
21	Immobilisations corporelles	160 022.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €
16	Emprunts-dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €
O20	Dépenses imprévues	15 196.29 €
	Restes à réaliser	102 617.00 €
001	Solde exécution négatif investissement	16 034.90 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>303 870.19 €</b>

**7-MISE EN PLACE D'ALARME SPECIFIQUE D'ALERTE « ATTENTAT-INTRUSION »  
DANS LES ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE  
DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2020-  
SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Afin de sécuriser les établissements scolaires face à toute intrusion terroriste, il est proposé d'installer une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » dans les écoles maternelle et élémentaire situées respectivement 12 rue Campagne et rue des Ruets.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **d'engager** les travaux d'installation d'une alarme « attentat-intrusion » -solution Plan de Prévention de Mise en Sécurité (PPMS) à signalisation discrète dans les 2 écoles, d'un montant estimé à 9 684€ HT soit 11 620.80€ TTC.
- **d'adopter** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	(€ HT)	RECETTES	(€ HT)
installation alarme	9 684,00	fonds interministériel de prévention de la délinquance 2020	4 842,00
		AUTOFINANCEMENT	4 842,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 684,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 684,00</b>

- **de solliciter** auprès de l'ETAT le fonds interministériel de prévention de la délinquance 2020-sécurisation des établissements scolaires à hauteur de 4 842€ soit 50% du montant des travaux
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- **de solliciter** l'autorisation de préfinancer les travaux

#### 8- COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisitions d'un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles la commune a renoncé à exercer son droit :

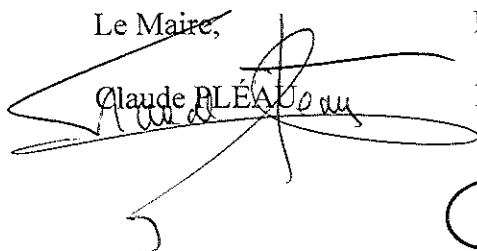
Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie	Concerne
ZK	123	3 impasse du Donjon	2 a 20 ca	<u>Vendeur</u> : M Mme CHEMIN Laurent 3 impasse du Donjon 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE  <u>Acheteur</u> : M BOUVARD Willy 6 rue d'Enfer 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE
AD	379	7 rue Groslin	4 a 24 ca	<u>Vendeur</u> : M BOUZAHAR Romain et Mlle BOUZAHAR Marie 9 rue de la Jeunesse 33700 MERIGNAC  <u>Acheteur</u> : Mlle BARRET Audrey et M MILLET Anthony 7 rue Groslin 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE

#### 9 -QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

  
Claude BLEAU

La secrétaire de séance,

Line FLEURY



La secrétaire auxiliaire,

Sylvie BONGIBAUT

